

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

POUR L'EXERCICE 1843.


NUMÉRO des articles de la loi. dévelop- pements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	CHAPITRE III.
Uniq.	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.
	TOTAL DU CHAPITRE III.
	CHAPITRE IV.
Uniq.	Traitements des agents politiques et consulaires en inactivité, de retour de leur mission, qu'ils y soient remplacés.
	TOTAL DU CHAPITRE IV.
	CHAPITRE V.
Un q.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.
	TOTAL DU CHAPITRE V.
	CHAPITRE VI.
Uniq.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (Achat et entretien des pavillons, frais généraux de correspondance, secours à des Belges indigents, achats et copie de documents, frais extraordinaires et accidentels).
	TOTAL DU CHAPITRE VI.
	CHAPITRE VII.
Uniq.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.
	TOTAL DU CHAPITRE VII.
	CHAPITRE VIII.
Uniq.	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas.
	TOTAL DU CHAPITRE VIII.

CREDIT FAIT POUR L'EXERCICE 1843.			CREDIT alloué TOTAL L'EXERCICE 1842	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT alloué POUR 1843.	Observations
PLUS ou moins de	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
0,000	"	110,000	110,000	"	"		
0,000	"	110,000	110,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
70,000	"	70,000	70,000	"	"		
70,000	"	70,000	70,000	"	"		
75,000	"	75,000	75,000	"	"		
75,000	"	75,000	75,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
"	60,000	60,000	75,000	"	15,000		
"	60,000	60,000	75,000	"	15,000		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages	
Récapitulation.		
I.	50	Administration centrale
II.	1b.	Traitements des agents politiques
III.	52	— — consulaires
IV.	1b.	— — politiques et consulaires en inactivité, etc.
V.	1b.	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
VI.	1b.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur
VII.	1b.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.
VIII.	1b.	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas.
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1843.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1842.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT alloué POUR 1843.	Observations
RÈGLES N. 1100 N. 1101	CHARGES extraordinaires et conjointes	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
22,000		129,000	119,000	10,000			
31,500		331,500	331,500				
10,000		110,000	110,000				
10,000		10,000	10,000				
70,000		70,000	70,000				
75,000		75,000	75,000				
50,000		50,000	50,000				
	60,000	60,000	75,000		15,000		
35,500	60,000	1,055,500	1,060,500	10,000	15,000		
EN MOINS AU BUDGET DE 1843. . . fr.				5,000			

